

L'ASSURANCE MONT-ROYAL
 Compagnie Indépendante (incendie)
 Bureaux : 1720 rue Notre-Dame
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FORSET, Président.
 J. E. OLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

**PATENTES
 OBTENUES PROMPTEMENT**

Avez-vous une idée ?—Si oui, demandez le
 Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis
 par Marion & Marion, Ingénieurs-Consailleurs.
 Bureaux : { Édifice New York Life, Montréal,
 et 907 G Street, Washington, D. C.

SUN LIFE OF CANADA
 AU 31 DÉCEMBRE 1908
 Actif.....\$29,238,525.51
 Surplus sur tout le Passif et le
 Capital, Hm 34 et 3 p.c. Standard 2,596,303.96
 Surplus d'après l'Étalon du Gouv. 4,118,491.91
 Revenu en 1908.....6,049,601.98
 Assurances en vigueur.....119,517,740.89
 Écrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

**LA COMPAGNIE
 'EQUITABLE'
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU**
 Les nouvelles primes reçues depuis le dernier
 rapport fait au gouvernement, sont au delà de
\$74,871,53
 et la compagnie a émané au delà de
2,143
 polices depuis cette date, ce qui est un des meil-
 leurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir
 S. T. WILLET, PRÉSIDENT F. CAUTHIER, GERANT

(ÉTABLIE 1868)
**The Phenix Insurance Company
 OF BROOKLYN**
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33
 Robert Hampson & Son, Agents,
 5 ST. JOHN STREET

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE
 contre l'Incendie
 Actif excédant - \$260,000.00
 Assurance en force - \$2,300,000.00
 DÉPOT AU GOUVERNEMENT
 en conformité avec la nouvelle Loi des assurances
 de Québec, 8 Édouard VII, Chap. 69.
 Bureaux Principaux : 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe

**COMMERCIAL
 PLATE GLASS
 ASSURANCE CO.**
 ISIDORE CRÉPEAU GÉRANT
 ÉDIFICE NEW YORK LIFE,
 11, Place D'Armes, Montréal.
 AGENTS DEMANDÉS

Assurances

LA VENTE DE L'ASSURANCE-VIE

Par J. W. Johnson, président de la Cen-
 tral Life

(Suite)

Les bons agents ont droit à toute la
 considération que la compagnie est en
 mesure de leur accorder. Les meilleurs
 contrats compatibles avec de prudentes
 méthodes d'affaires, voilà ce qui devrait
 être le mot d'ordre de toutes les com-
 pagnies vis-à-vis des agents méritants. La
 permanence du contrat et la continuité du
 service seraient ainsi encouragées, pour-
 vu que chaque compagnie reste sur son
 propre terrain et joue franc jeu. Les frais
 encourus annuellement par une compa-
 gnie pour l'instruction et l'entraînement
 de nouveaux agents figurent pour une
 forte somme au compte des dépenses, et
 il me semble qu'il est contraire au devoir
 professionnel de toute compagnie de faire
 des offres à un agent d'une autre com-
 pagnie, dont le contrat est aussi favora-
 ble à l'agent qu'une bonne prudence en
 affaires le permet, offres qui auront une
 tendance à créer du mécontentement
 dans l'esprit de cet agent. Une telle con-
 duite de la part d'une compagnie devrait
 être jugée comme indigne de la profes-
 sion, de même qu'il n'est pas digne de la
 part d'un avocat d'accepter des honorai-
 res du client d'un autre avocat sans une
 entente à l'amiable.

Pour diriger convenablement le per-
 sonnel d'une agence, il me semble que
 les relations les plus cordiales devraient
 exister entre les compagnies faisant par-
 tie d'une même association. De cette ma-
 nière, les manœuvres déloyales disparaf-
 traient à jamais.

Il y a quelque temps, un grand pont fut
 construit au-dessus d'une rivière; toutes
 ses parties, dessinées d'avance, avaient
 été assemblées et réunies splendidement.
 Mais quand les deux sections centrales
 furent posées, il s'en manquait de quel-
 ques pouces qu'elles se rejoignissent. On
 pensa qu'il y avait une erreur de mesure.
 C'était le soir, au moment où la tempé-
 rature est fraîche. L'entrepreneur partit
 pour une ville éloignée pour consulter
 l'ingénieur sur la soi-disant erreur. Mais
 le lendemain, quand le soleil commença à
 s'élever et qu'il fut près de midi, le vide
 commença à devenir moindre et à midi,
 grâce à la dilatation causée par la cha-
 leur du soleil, les deux sections se touchè-
 rent et toutes les parties s'ajustèrent ma-
 gnifiquement. Le contre-maître télégra-
 phia immédiatement à l'entrepreneur en

**Aux Chefs d'Entreprises.
 Industriels et Manufacturiers.
 Accidents du Travail.**

La LOI concernant les responsabilités des
 accidents dont les ouvriers sont victimes dans
 leur travail, et la réparation des dommages qui
 en résultent, est entrée en vigueur le 1er Janvier
 1910.

LA PREVOYANCE,

met à votre disposition les services d'experts
 en matière d'assurance contre les Accidents du
 Travail et vous évitera tout sujet d'ennuis et de
 responsabilité.

Assurez-vous sans retard.

Écrivez à J. C. Oagné, Gérant Général,
 33 Guardian Bldg. - MONTREAL.
 ou Téléphonez Main 5027. Agents demandés.

**WESTERN
 ASSURANCE CO.**
 INCORPORÉE EN 1851
 ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82
 Bureau Principal: TORONTO, Ont
 Hon. Geo. A. Cox, Président.
 W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.
 LL.D., Vice-Présidents.
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.
 C. C. FOSTER, Secrétaire.
 Succursale de Montréal:
 159 rue Saint-Jacques.
 ROBT. BERNARDIÈRE, Gérant

ESTD
 1836

 THE
**LIVERPOOL
 AND
 LONDON
 AND
 GLOBE**
 INSURANCE COMPANY
 Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal

METROPOLITAN
 Life Assurance Co'y of New York
 (Compagnie à Fonds Social)
 Actif\$236,927,000
 Polices en vigueur au
 31 décembre 1908.. 9,960,106
 En 1908, la compagnie
 a émis au Canada
 des polices pour... \$16,812,000
 Elle a déposé entre les
 mains du Gouver-
 nement Canadien,
 exclusivement pour
 les Canadiens..... \$5,500,000
 Il y a plus de 300,000 Canadiens
 assurés dans la METROPOLITAN.